

Certificat médical type

vendredi 29 février 2008, par [Les enseignants d'EPS](#)

Le certificat médical type est obligatoire pour toute inaptitude supérieure à 1 mois.

Pour les inaptitudes supérieures à 3 mois il doit également être accompagnée d'une lettre émanant du médecin traitant et adressée au médecin scolaire sous pli cacheté.

Attention les élèves passant le baccalauréat doivent impérativement fournir ce certificat et la lettre du médecin traitant sous peine de voir la dispense transformée en note « 0 » par la commission académique d'attribution des notes